

Règlement

Appel à projets PICTURE FOR GOOD 2018

ELIGIBILITÉ

L'Appel à Projets PICTURE FOR GOOD est ouvert à toute structure d'intérêt général et à but non lucratif. Associations, fondation reconnue d'utilité publique, fondation d'entreprise, établissement d'enseignement supérieur, association culturelle, association de droit local...

La structure candidate doit être éligible au régime du mécénat.

Pour être sélectionné, le projet soumis devra intégrer les critères ci-dessous.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le projet devra être en lien avec les problématiques du changement climatique, qui doivent être clairement identifiées, et apporter une solution viable et concrète sur le territoire en question.

Le projet devra être en capacité de sensibiliser, de mobiliser ou d'impliquer les différentes parties prenantes (collectivités, industriels, citoyens) sur son territoire.

La structure porteuse doit être en capacité de communiquer qualitativement et largement sur son projet.

MODALITÉ DE CANDIDATURE

Le projet devra être réalisé ou initié dans l'année suivant son financement.

Les résultats du projet doivent être mesurables, avec des objectifs clairs et un calendrier d'actions incluant des paramètres qui permettent d'en évaluer la réussite.

La date limite de réception des projets est fixée au 10 décembre 2018 à minuit.

Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs de l'Appel à Projets si cela s'avère nécessaire.

Le dossier devra être envoyé par voie électronique au format pdf à pfg@picture-organic-clothing.com

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'Appel à Projets est gratuite, excepté les frais suivants qui restent à la charge des participants :

- l'envoi des dossiers de candidature,
- l'envoi et le retour éventuel de pièces appuyant le dossier (photos, vidéos, etc...)

MODALITÉS DE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET EN CAS DE SÉLECTION

Le montant total maximum de la subvention sera de 10 000 €.

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'orientation-accompagnement des projets s'engagent à respecter le secret professionnel.

RENONCIATION À RECOURS

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

CONTACT

Vous souhaitez en savoir plus sur le projet, son origine et les modalités de sa mise en place en 2018, merci d'envoyer un email à pfg@picture-organic-clothing.com